

Beaumont sur Oise, le 7 mai 2018

LETTRE OUVERTE

« La Résidence de la Forêt de Carnelle »

Chères Beaumontoises, Chers Beaumontois,

Ma volonté de transparence, de clarté et de fermeté, me conduit à m'adresser une nouvelle fois à vous personnellement dans une lettre ouverte afin de faire cesser des polémiques qui n'ont pas lieu d'être.

Lorsque l'équipe municipale et moi-même avons été élus, nous avons pris en charge les nombreux dossiers hérités des mandats précédents, et les avons traités au fur et à mesure en fonction de leur priorité et de la capacité financière de notre ville.

Je n'insisterai pas sur l'état dans lequel nous avons trouvé les bâtiments communaux à notre arrivée, nous avons suffisamment communiqué sur ce point.

Certains papiers partisans émanant de rédacteurs multiples, qui ne siègent plus ou pas au conseil municipal, relaient complaisamment, depuis un certain temps, un certain nombre de désinformations.

La mode des « fake news » semble donc ne pas épargner notre ville de Beaumont.

La résidence de la Forêt de Carnelle est donc le sujet du moment.

Cette résidence est une Résidence Autonomie depuis la loi de 2015 et son décret d'application de mai 2016.

Elle est depuis l'origine dédiée à nos aînés non dépendants.

Elle est gérée par une association loi 1901 dont le président est historiquement le Maire de la commune de Beaumont, depuis 1983 à la suite de son achat par la ville en 1982. L'association gestionnaire fonctionne avec un conseil d'administration composé d'élus, d'un résident, d'un représentant des familles et de personnes portant un intérêt à nos aînés.

L'établissement est autorisé à fonctionner par le Conseil départemental par la délivrance d'un agrément, et est habilité à l'aide sociale pour ses 69 logements.

Le Directeur de la Résidence, en place depuis 2007, ainsi que l'ensemble des employés, sont des salariés de l'association et placés sous l'autorité de son Président.

Il importe de rappeler qu'en 2010, la résidence a connu une crise financière qui a conduit à un plan social et à un premier audit financier du Conseil départemental du Val-d'Oise assorti de recommandations dont certaines n'ont pas été suivies.

De même, en 2013, un contrôle URSSAF s'est conclu par un rappel de cotisations de 24 309 €.

Aucune information relative à des problématiques particulières n'a été communiquée par la direction à l'arrivée du nouveau Président de l'association en 2014.

Un point sur la réhabilitation de la Résidence

Jusqu'à l'arrivée de la municipalité en mars 2014, les bâtiments communaux n'ont jamais été entretenus. La Résidence ne fait pas exception.

Néanmoins, en février 2014, soit juste avant les élections municipales, la municipalité d'alors, a attribué à un maître d'œuvre un marché public de travaux devant concourir à l'amélioration de la Résidence pour un montant de 650 000 € HT.

Nous avons dû dénoncer le contrat en août 2014, car le maître d'œuvre, retenu par l'ancien Maire, a présenté un chiffrage à hauteur de 1 250 000 € HT, remettant en cause l'attribution du marché public de travaux.

Bien nous en a pris, puisque l'attribution de ce marché public a été contestée et attaquée devant le tribunal par un candidat évincé.

La nouvelle municipalité, ayant hérité de ce contentieux, s'est vue notifier un jugement en février 2017, qui annulait le marché public et condamnait la ville à payer la somme de 3000 €.

Un point sur le mode de gestion de l'association « la Résidence de la Forêt de Carnelle » :

C'est une structure privée à qui la collectivité loue le bâtiment.

Les statuts de l'association gestionnaire prévoient dès sa création en 1983, la présence et donc l'intervention de la municipalité dans la gestion de l'établissement, ce qui est juridiquement discutable, comme en témoignent les rapports commandés par le Conseil départemental (voir ci-dessous).

En 2014, vos élus n'ont pas souhaité modifier cette façon de fonctionner, afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement.

Toutefois, parce qu'ils se sont véritablement intéressés à la gestion de la Résidence et au bien-être de ses occupants malgré un accès difficile aux informations, les élus siégeant au Conseil d'Administration ont constaté un certain nombre de dysfonctionnements.

Ce qui n'a pas été sans déplaire.

Certains de ces dysfonctionnements étaient manifestement relevés depuis de nombreuses années par le Conseil départemental, qui a diligenté en 2016 un second audit financier.

Indépendamment du fait que cet audit financier met en évidence des tarifs d'hébergement 10 % plus élevés que la moyenne, sans inclure le tarif « restauration », ses conclusions transmises en janvier 2017, sont alarmantes.

Elles pointent du doigt de nombreuses défaillances, les risques juridiques et fiscaux encourus par la Résidence et mettent en exergue la nécessité de prendre des mesures à tous niveaux, afin d'assurer la pérennité de la Résidence.

À défaut, à très moyen terme, l'existence de la structure pourrait être remise en cause.

Bien évidemment, il a été demandé à plusieurs reprises à la Direction de l'établissement de mettre en place les mesures correctives préconisées par l'auditeur financier.

Sans réponse de la Direction et du fait d'un manque de visibilité sur le fonctionnement de l'établissement - manque de visibilité partagé par les élus de la municipalité siégeant au Conseil d'Administration malgré leurs demandes multiples et répétées - **le Conseil départemental a diligenté une inspection générale inopinée de la Résidence en décembre dernier.**

Cette inspection générale avait pour objet « *de s'assurer que les conditions d'installation, d'organisation et de fonctionnement actuellement en vigueur respectent la sécurité, l'intégrité, le bien-être physique et moral, la dignité des personnes hébergées ainsi que la réglementation applicable aux résidences autonomes* », comme le mentionne le rapport d'inspection.

Si cette mission a perçu « une prise en charge bienveillante des « patients »... « des écarts à la réglementation ont été constatés, nécessitant une mise en conformité rapide de la résidence ».

Il a été constaté que la Résidence, malgré les directives données depuis 2014 à la direction par vos élus administrateurs, accueille un public avec une forte dépendance (30%...) alors qu'elle n'est pas une structure médicalisée et qu'elle ne respecte pas les seuils fixés par la loi.

D'autre part, aucune action de prévention n'est mise en œuvre afin d'éviter la perte d'autonomie. Il s'agit pourtant de l'une des missions principales demandées aux Résidences Autonomes.

Au total, 23 injonctions et 9 recommandations ont été adressées à la Direction de l'établissement, renforçant la Municipalité dans la démarche engagée voilà deux ans afin d'apporter des solutions destinées à une reprise en gestion saine pour assurer l'avenir de la Résidence et le bien-être de ses locataires.

Curieusement, celles et ceux qui vous abreuvent de tracts, d'affiches ou qui s'épanchent dans la presse, n'abordent pas ce sujet....

Ils ne semblent pas se soucier non plus du personnel de la Résidence, de sa surcharge de travail induite par la prise en charge des résidents dépendants, à laquelle ils ne sont pas formés, de son mal-être, de son épuisement et de ses inquiétudes pour nos seniors.

Cette inquiétude, vos élus ont choisi de ne pas la sous-estimer. Certains agents s'en sont d'ailleurs directement ouverts auprès de moi.

Se soucient-ils également des conditions de prise en charge des résidents les plus dépendants dont deux d'entre eux, lors de l'inspection générale, étaient en soins palliatifs et nous ont quittés depuis ?

Situations dont les administrateurs n'étaient pas informés...

Prochainement, un Conseil d'Administration sera réuni. Il sera alors porté à la connaissance des administrateurs ainsi que des salariés de la Résidence, l'intégralité de ces rapports, dont ils doivent avoir la primauté.

Demain, quel avenir pour la Résidence Autonomie « La Résidence de la Forêt de Carnelle » ?

Il apparaissait urgent pour la Municipalité d'adapter la gestion de l'établissement.

Il est désormais vital d'envisager son avenir en songeant avant toute chose à la poursuite de l'accueil dans des conditions dignes et bienveillantes de nos anciens et de **répondre aux injonctions et recommandations formulées par le Conseil départemental qui, rappellent-le, autorise ou pas, le fonctionnement de la Résidence Autonomie.**

Depuis deux ans, la Municipalité avec l'appui et les conseils du Conseil départemental, a étudié diverses opportunités de reprise en gestion, **conditionnée par la Municipalité à la réalisation des travaux d'amélioration de la Résidence, ainsi qu'à la conservation de sa vocation sociale**, en se tournant vers des partenaires dont la gestion des Résidences Autonomie est le métier.

En toute transparence, la Direction de l'établissement a été associée à la démarche.

Deux associations, l'ACPPA et la CROIX ROUGE, en association avec leur partenaire Arcade/Antin Résidences, **baillieur social**, ont étudié la possibilité d'une reprise.

Toutefois, la situation complexe de la Résidence (situation financière, organisationnelle, etc.) n'a pas permis de voir aboutir ce projet.

Aujourd'hui, la priorité des élus administrateurs de l'association « la Résidence de la Forêt de Carnelle » est de reprendre en main la gestion de la Résidence.

Pour ce faire, il était nécessaire de réunir le Conseil d'Administration afin de réélire son bureau. Ce qui a été fait le 14 avril dernier.

En parallèle, sans exclure aucune solution, les démarches pour assurer l'avenir de la Résidence se poursuivent.

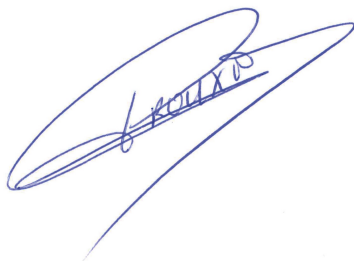
Il n'a jamais été question de tourner le dos à la Résidence de la Forêt de Carnelle, ni de la brader.

La volonté est de maintenir la Résidence Autonomie, de conserver sa vocation sociale à laquelle nous sommes tous attachés, et d'œuvrer sur le site au développement de services dédiés à nos seniors.

Lorsqu'un tel projet sera abouti, il sera présenté au Conseil d'Administration de la Résidence, aux salariés, aux résidents ainsi qu'à leur famille, les premiers concernés.

Soyez assurés de toute ma détermination ainsi que de celle de l'équipe municipale à œuvrer dans ce sens avec toujours, pour seul objectif, la satisfaction de l'intérêt général.

Bien à vous,



Nathalie GROUX
Maire de Beaumont-sur-Oise
Conseillère régionale d'Ile-de-France